



*Municipalité de
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **14 septembre 2020 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence : Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 345-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 346-2020

Adoption des procès-verbaux du 3, 17 et 24 août 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 3, 17 et 24 août 2020 soient adoptés tels que rédigés.

FINANCES

Résolution numéro 347-2020

Approbation de la liste des comptes du 24 juillet au 3 septembre 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 24 juillet au 3 septembre 2020, soient définis comme suit :



*Municipalité de
Saint-Jacques*

| | |
|--|----------------------|
| Liste des comptes payés du 24 juillet au 3 septembre 2020 | 327 735,18 \$ |
| Liste des dépenses approuvées par résolution le 3 août 2020 | 56 817,79 \$ |
| Liste des comptes à payer en date du 3 septembre 2020 | 49 199,50 \$ |
| Total des déboursés pour la période du 24 juillet au 3 septembre 2020 | 433 752,47 \$ |

- QUE les déboursés d'une somme de 433 752,47 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 24 juillet au 3 septembre 2020

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 24 juillet au 3 septembre 2020 conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 3 septembre 2020

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

| EN PLACEMENT | AU COMPTE COURANT |
|---------------------|--------------------------|
| 1 410 812,54 \$ | 712 484,06 \$ |

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'août 2020.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 348-2020

Mandat à Ébénisterie Montcalm - Fabrication d'un mobilier pour la salle du conseil

| | |
|-------------|---|
| ATTENDU QUE | le mobilier actuel ne permet pas d'installer les gens en respectant les règles de distanciation sociale; |
| ATTENDU QUE | le mobilier actuel ne peut être agrandi ou modifié en respectant les couleurs et la structure actuelle; |
| ATTENDU QUE | présentement, il y a huit (8) places de disponibles autour de la table du conseil et que le besoin est de neuf (9) personnes; |
| ATTENDU QU' | une proposition a été demandée à Ébénisterie Montcalm afin de nous préparer des plans et une soumission; |
| ATTENDU QU' | une soumission est reçue de l'entreprise Ébénisterie Montcalm au montant de 16 925 \$ plus taxes applicables; |



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une somme de 2 880 \$ plus taxes applicables a déjà été payée à Ébénisterie Montcalm pour la conception et le design;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'Ébénisterie Montcalm pour la conception du mobilier pour la salle du conseil municipal.

Que cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 3 ans, à compter de 2021. S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Résolution numéro 349-2020

Mandat à Alliance ressources humaines pour des services professionnels d'impartition relatifs à la gestion des ressources humaines de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a déjà procédé à l'achat d'une banque d'heures auprès de Alliance ressources humaines par le biais de la résolution numéro 164-2020;

ATTENDU QU' il y a lieu de bonifier la banque d'heures de 200 heures additionnelles pour les services professionnels avec Alliance ressources humaines;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels pour une banque d'heures additionnelles, à savoir 200 heures à 80 \$ l'heure, soit un maximum de 16 000 \$ (plus taxes applicables), est reçue d'Alliance ressources humaines pour la réalisation de ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels pour un total de 200 heures additionnelles à 80 \$ l'heure pour des services professionnels d'impartition relatifs à la gestion des ressources humaines de la Municipalité de Saint-Jacques et de mandater Alliance ressources humaines pour une somme maximale de 16 000 \$ (plus taxes applicables).

Budget 2020

Résolution numéro 350-2020

Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à son tournoi de golf du président qui aura lieu le mercredi 16 septembre 2020 au Club de golf Montcalm ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE le coût d'un billet (voiturette, brunch, cocktail et souper) est de 165 \$ (plus taxes applicables) et pour le souper est de 65 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de 2 billets pour le golf et souper et de 1 billet pour le souper pour le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 2 billets pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm ainsi que de 1 billet pour le souper pour une somme de 395 \$ (plus taxes applicables).

Budget 2020

Résolution numéro 351-2020

Engagement de la Municipalité de Saint-Jacques - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 352-2020

Embauche d'une coordonnatrice aux communications et aux événements

- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé aux entrevues pour le poste de coordonnatrice aux communications et aux événements;
- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Kim Nantais;
- ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 15 septembre 2020;
- ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'embauche de madame Kim Nantais au poste de coordonnatrice aux communications et aux événements en date du 15 septembre 2020.

Embauche d'un brigadier(ère) scolaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 353-2020

Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec

- ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécoises et les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;
- ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;
- ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;
- ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;
- ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la Municipalité de Saint-Jacques appuie l'Association des groupes de ressources techniques du Québec dans leurs demandes auprès du gouvernement du Québec afin de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest, au ministre des Finances, monsieur Eric Girard, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des citoyens.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 354-2020

Honoraires professionnels à Albert Piette & associés inc. experts conseils

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (20-502) et de verser la somme de 6 323,63 \$ (incluant les taxes) à Albert Piette & associés inc. experts conseils pour les services professionnels au dossier numéro 19-294.

Budget 2020

Résolution numéro 355-2020

Honoraires professionnels à Bell Canada

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (95627343) et de verser la somme de 9 432,99 \$ (incluant les taxes) à *Bell Canada* pour les services professionnels au projet numéro H77922.

Budget 2020

Résolution numéro 356-2020

Publication d'un 2^e appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux

| | |
|-------------|--|
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à des travaux de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux ; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour ces travaux ; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques a rejeté les soumissions déposées lors de l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), le 6 août 2020, en raison de non-conformité; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à un 2 ^e appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour ses travaux de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux; |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour procéder à la publication d'un 2^e appel d'offres par le biais du



Municipalité de
Saint-Jacques

système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux.

QUE l'ouverture des soumissions ait lieu le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 11 h 01.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 357-2020

Mandat à AEC Autoénergie Canada inc. pour l'entretien annuel du système de détection de gaz et vérification des contrôles numériques AEC de la caserne

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec AEC Autoénergie Canada inc. pour l'entretien annuel du système de détection de gaz et la vérification des contrôles numériques situés à la caserne de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 500 \$ (plus taxes applicables) pour une entente de service annuelle est reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 500 \$ (plus taxes applicables) pour une entente de service annuelle et de mandater AEC Autoénergie Canada inc. pour l'entretien annuel du système de détection de gaz et la vérification des contrôles numériques AEC de la caserne.

Budget 2020

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 358-2020

Les Compteurs Lecomte Ltée - Achat de compteurs d'eau

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'achat de compteurs d'eau qui seront revendus, au prix coûtant, aux propriétaires de nouvelles constructions;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 381,26 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Les Compteurs Lecomte Ltée*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (55392) et de verser la somme de 4 381,26 \$ (plus taxes applicables) à *Les Compteurs Le comte Ltée* pour l'achat de compteurs d'eau.

Budget 2020

Résolution numéro 359-2020

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable au MAMH pour l'année 2019

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour l'année 2019.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 360-2020

Honoraires professionnels à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 235-2020);

ATTENDU QU' une facture (13810) d'une somme de 6 250 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

ATTENDU QU' une seconde facture (14056) d'une somme de 8 250 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures ((13810) et (14056) et de verser une somme totale de 14 500 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées.

Règlement 004-2020

Résolution numéro 361-2020

Travaux supplémentaires au contrat d'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques dans le cadre des travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (section du rang Saint-Jacques sur 5 100 m à partir de la montée Hamilton) - *Pompes Villemaire inc.*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Pompes Villemaire inc.* pour l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques dans le cadre des travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (référence : résolution 173-2020);

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de procéder à l'installation d'un déshumidificateur commercial au poste de surpression temporaire;

ATTENDU QU' une soumission (numéro 7098) d'une somme de 4 475 \$ (plus taxes applicables) est reçue par les *Pompes Villemaire inc.* pour la fourniture et l'installation d'un déshumidificateur commercial Honeywell;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission (numéro 7098) d'une somme de 4 475 \$ (plus taxes applicables) des *Pompes Villemaire inc.* pour l'achat et l'installation d'un déshumidificateur commercial Honeywell pour le poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques dans le cadre des travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc.

Règlement numéro 002-2020



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 362-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 107-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 220 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

ATTENDU QUE cette facture (14068) est la dernière à recevoir dans le cadre de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (14068) et de verser la somme de 5 220 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges.

Règlement numéro 005-2020

URBANISME

Résolution numéro 363-2020

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 11 août 2020

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 11 août 2020.

Résolution numéro 364-2020

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché sur le lot 3 259 136 sur le chemin Mireault à Saint-Jacques

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour un garage ayant une superficie de 139,40 mètres carrés (30 x 50) aux conditions suivantes :

- 1) Le garage devra avoir une superficie maximum de 139,40 mètres carrés.
- 2) La hauteur maximum du mur ne devra pas dépasser 3.65 mètres (12').
- 3) La hauteur maximum du garage ne devra pas dépasser 5.5 mètres.
- 4) Le garage ne peut pas être plus grand en superficie et plus haut en hauteur que la maison.

Résolution numéro 365-2020

Demande de dérogation mineure pour l'établissement d'un chenil au 2725-2727 rang Saint-Jacques - Remboursement des coûts

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 11 août 2020, a analysé la demande de dérogation



*Municipalité de
Saint-Jacques*

mineure pour l'établissement d'un chenil au 2527-2727 rang-Saint-Jacques à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE

la MRC de Montcalm confirme que l'usage d'un chenil n'est pas permis en zone agricole dynamique et en îlot déstructuré en vertu du règlement de contrôle intérimaire en vigueur;

ATTENDU QU'

à la lumière de ces informations, la demande de dérogation mineure n'est pas recevable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le remboursement des coûts relatifs à la demande de dérogation mineure pour l'établissement d'un chenil au 2725-2727 rang Saint-Jacques à Saint-Jacques.

Résolution numéro 366-2020

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 007-2020 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 55-2001 relatif au nombre de logements permis aux abords de la rue Saint-Jacques ainsi que réduire le nombre d'étages à deux étages pour un meilleur encadrement de la rue

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, et il sera déposé, à une séance subséquente, un premier projet de règlement numéro 007-2020 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 55-2001 relatif au nombre de logements permis aux abords de la rue Saint-Jacques ainsi que réduire le nombre d'étages à deux étages pour un meilleur encadrement de la rue.

Résolution numéro 367-2020

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 006-2020 modifiant certaines dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 212-2010 relatif à la superficie de couverture du PIIA dudit règlement

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, et il sera déposé, à une séance subséquente, un premier projet de règlement numéro 006-2020 modifiant certaines dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 212-2010 relatif à la superficie de couverture du PIIA dudit règlement.

LOISIRS

Résolution numéro 368-2020

Mandat à Les Productions Unity inc. (45 Degrés Nord) pour l'organisation de la Journée sportive

ATTENDU QU'

en raison de la déclaration d'urgence sanitaire, décrétée en mai 2020, dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a dû annuler tous les événements publics intérieurs et extérieurs prévus à l'été 2020, et ce, tel que prévu à la résolution du conseil numéro 212-2020;



Municipalité de Saint-Jacques

| | |
|-------------|--|
| ATTENDU QUE | la Journée sportive (une course extrême) qui devait avoir lieu le dimanche 3 mai 2020 au parc Aimé-Piette a été annulée; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques avait déjà souscrit à un contrat de gré à gré avec <i>Les Productions Unity inc.</i> (45 Degrés Nord) pour l'organisation de l'événement de mai 2020; |
| ATTENDU QU' | une proposition d'une somme de 3 000 \$ (plus taxes applicables) avait été reçue de <i>Les Productions Unity inc.</i> (45 Degrés Nord); |
| ATTENDU QU' | un acompte d'une somme de 1 750 \$ (incluant les taxes) avait déjà été versé pour la réservation en 2020; |
| ATTENDU QUE | le contrat 2020 pour la Journée sportive est reporté le samedi 1 ^{er} mai 2021; |
| ATTENDU QUE | la somme de 1 750 \$ (incluant les taxes) déjà versée à <i>Les Productions Unity inc.</i> (45 Degrés Nord) est conservée et appliquée au contrat 2021; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité s'engage à verser le solde d'une somme de 1 699,25 \$ (incluant les taxes) par chèque le jour de l'événement; |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de reporter le contrat 2020 en 2021 incluant la proposition (8269) et de mandater *Les Productions Unity inc.* (45 Degrés Nord) pour l'organisation d'une course extrême le samedi 1^{er} mai 2021 pour la somme de 3 000 \$ (plus taxes applicables) dans le cadre de la Journée sportive.

Résolution numéro 369-2020

Contrat pour le spectacle de la fête nationale 2021 - Jérôme Couture

| | |
|-------------|--|
| ATTENDU | la déclaration d'urgence sanitaire, décrétée en mai 2020, dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec; |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques a dû annuler tous les événements publics intérieurs et extérieurs prévus à l'été 2020, et ce, tel que prévu à la résolution du conseil numéro 212-2020; |
| ATTENDU QUE | les célébrations de la fête nationale qui devaient avoir lieu le mercredi 24 juin 2020 au parc Aimé-Piette ont été annulées |
| ATTENDU QUE | la Municipalité de Saint-Jacques avait déjà conclu une entente avec <i>Les Productions G-Cout inc.</i> relativement au spectacle musical présenté en soirée ; |
| ATTENDU QU' | une proposition avait été reçue de <i>Les Productions G-Cout inc.</i> pour un spectacle de Jérôme Couture au coût de 8 048,25 \$ (incluant les taxes) ; |
| ATTENDU QUE | le contrat 2020 avec <i>Les Productions G-Cout inc.</i> est reporté pour les célébrations de la fête nationale en 2021; |



Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' à la signature du contrat 2021, la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à verser, par chèque à l'ordre de *Les Productions G-Cout inc.*, une somme de 4 024,13 \$ (incluant les taxes) ;

ATTENDU QUE le jour du spectacle, la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à remettre à Jérôme Couture, un chèque à l'ordre de *Les Productions G-Cout inc.* d'une somme de 4 024,12 \$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de reporter le contrat 2020 conclu avec *Les Productions G-Cout inc.* en 2021 pour un spectacle de Jérôme Couture au coût de 8 048,25 \$ et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat avec *Les Productions G-Cout inc.* pour les célébrations de la fête nationale du 24 juin 2021

Résolution numéro 370-2020

Mandat au Groupe RGM pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale

ATTENDU la déclaration d'urgence sanitaire, décrétée en mai 2020, dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a dû annuler tous les événements publics intérieurs et extérieurs prévus à l'été 2020, et ce, tel que prévu à la résolution du conseil numéro 212-2020;

ATTENDU QUE les célébrations de la fête nationale qui devaient avoir lieu le mercredi 24 juin 2020 au parc Aimé-Piette ont été annulées ;

ATTENDU QUE des soumissions avaient été demandées par voie d'invitation pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale du 24 juin 2020;

ATTENDU QUE le *Groupe RGM* était le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 2 299,50 \$ (incluant les taxes);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques avait déjà mandaté le *Groupe RGM* pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale 2020;

ATTENDU QUE le contrat 2020 est reporté en 2021 pour les célébrations de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de reporter le mandat octroyé au *Groupe RGM* incluant la proposition d'une somme de 2 299,50 \$ (incluant les taxes) pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale le 24 juin 2021.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 371-2020

Mandat pour la fourniture de feux d'artifice pour les célébrations de la fête nationale 2021

- ATTENDU la déclaration d'urgence sanitaire, décrétée en mai 2020, dans tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a dû annuler tous les événements publics intérieurs et extérieurs prévus à l'été 2020, et ce, tel que prévu à la résolution du conseil numéro 212-2020;
- ATTENDU QUE les célébrations de la fête nationale qui devaient avoir lieu le mercredi 24 juin 2020 au parc Aimé-Piette ont été annulées ;
- ATTENDU QU' la Municipalité de Saint-Jacques avait déjà mandaté un artificier pour la fourniture de feux d'artifice lors de l'événement ;
- ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 3 500 \$ avait été reçue de Pleins Feux pour la fête nationale 2020;
- ATTENDU QUE la proposition 2020 est reportée pour les célébrations de la fête nationale en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de reporter la proposition d'une somme de 3 500 \$ de Pleins Feux pour la fourniture de feux d'artifice pour les célébrations de la fête nationale 2021.

Résolution numéro 372-2020

Tarification pour l'activité de minibasket (6 à 12 ans) au gymnase de l'école Saint-Louis de France

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir une activité de minibasket pour les 6 à 12 ans au gymnase de l'école Saint-Louis de France;
- ATTENDU QUE l'animateur-bénévole sera monsieur Benoît Leblanc pour la durée de l'activité;
- ATTENDU QUE l'activité aura lieu les mardis de 18 h à 19 h;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'établir le tarif comme suit, 2 \$ par participant, par heure, pour la location de terrain - minibasket;
- ATTENDU QUE des frais de 25 % s'ajoutent au tarif pour les non-résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'apporter les correctifs pour la location de terrain à l'école Saint-Louis de France.



Municipalité de
Saint-Jacques

Résolution numéro 373-2020

Tarification pour la location de plateaux sportifs autres que le gymnase

ATTENDU QUE le comité « loisirs » recommande un nouveau tarif pour la location de plateaux sportifs (autres que le gymnase) dans la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le tarif recommandé est de 7,50 \$/heure (plus taxes applicables) pour un minimum de 2 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité « loisirs » et d'affecter le tarif proposé au montant de 7,50 \$/heure (plus taxes applicables) pour un minimum de 2 heures pour la location de plateaux sportifs (autres que le gymnase) pour l'année 2020.

Résolution numéro 374-2020

Honoraires professionnels à GBI Experts-Conseils inc. pour l'assistance technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit à un contrat de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique dans différents projets selon les taux horaires suivants (référence : résolution 168-2020);

| PERSONNEL | TARIFS |
|---------------------------------|----------|
| Mario Fillion, ingénieur sénior | 150 \$/h |
| Ingénieur | 135 \$/h |
| Équipe d'arpentage | 150 \$/h |
| Technicien senior | 80 \$/h |
| Adjointe administrative | 50 \$/h |

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 901,38 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour du soutien technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00014069) et de verser la somme de 901,38 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour du soutien technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette.

Budget 2020

Résolution numéro 375-2020

Mandat à Cellule Créative dans le cadre de la fête d'Halloween 2020 dans la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite organiser un événement dans le cadre de la fête d'Halloween qui aura lieu le 31 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE la situation actuelle, soit la Covid-19, nous oblige à mettre en place certaines mesures afin de respecter la distanciation sociale ainsi que les normes imposées par le réseau de la santé publique;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une proposition d'activité d'une somme de 3 450 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Cellule Créative* pour une formule « tout inclus » ;

ATTENDU QUE l'événement sera réalisé au Parc des cultures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'activité d'une somme de 3 450 \$ (plus taxes applicables) et de mandater *Cellule Créative* pour l'organisation de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2020 qui aura lieu au Parc des cultures.

Budget 2020

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Résolution numéro 376-2020

Projet d'achat groupé d'une chute à livres extérieure pour la bibliothèque de la Municipalité – Réseau Biblio-CQLM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a l'intention de participer au projet proposé par le Réseau Biblio-Centre-du-Québec-La-naudière-Mauricie (CQLM) pour l'achat groupé d'une chute à livres extérieure pour la bibliothèque ;

ATTENDU QUE le coût total pour cet achat groupé d'une chute à livres extérieure est de 4 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de rembourser 30 % des coûts liés à l'achat et la livraison de la chute à livres, soit une somme de 1 200 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de payer les frais de gestion de 5 %, soit une somme de 200 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit assurer la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison;

ATTENDU QUE la chute à livres doit être en fonction pour un minimum de cinq ans;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de mandater le Réseau Biblio-CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le Réseau Biblio-CQLM effectuera la gestion et la reddition de comptes dans le cas où la demande de subvention est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la Municipalité de Saint-Jacques participe au projet proposé par le Réseau Biblio-CQLM pour l'achat groupé d'une chute à livres extérieure (M810 d'American Book Returns – Code BRPL-CL200810) et de rembourser la somme de 1 500 \$ (représentant 30 % des coûts liés à l'achat et 5 % des frais de gestion).



Municipalité de
Saint-Jacques

VARIA

Résolution numéro 377-2020

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 pour une somme de 60 \$.

Résolution numéro 378-2020

Achat de publicité dans le journal mensuel de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)

ATTENDU QUE l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM) sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour l'achat de publicité dans le journal mensuel *Info Carrefour* de l'ACFM ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager l'ACFM ;

ATTENDU QUE le coût de la publicité pour neuf parutions mensuelles est de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 100 \$ à l'Association Carrefour Famille Montcalm pour l'achat de publicité dans le journal mensuel de l'ACFM.

Budget 2020

Résolution numéro 379-2020

Devis de STI inc. pour l'achat de 3 portables pour la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'acquisition de portables en raison de la possibilité de télétravail dans le cadre de la crise sanitaire actuelle de la Covid-19;

ATTENDU la soumission (120016) reçue de *STI inc.* pour l'achat de 3 portables de type *HP Elite Book 850* pour une somme de 4 875 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la soumission (120016) de *STI inc.* et de procéder à l'achat de 3 portables *HP EliteBook 850* pour une somme de 4 875 \$ (plus taxes applicables).

Résolution numéro 380-2020

Rejet des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres pour le déneigement pour cause de non-conformité

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 août 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 août 2020;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

deux soumissions sont reçues, soit :

| EXCAVATION THÉRIAULT | |
|-------------------------------------|------------------|
| 3 ANS : | 1 399 025,81 \$* |
| 5 ANS : | 2 331 709,68 \$* |
| LES ENTREPRISES BOURGET INC. | |
| 3 ANS : | 2 573 920,03 \$* |
| 5 ANS : | 4 364 317,63 \$* |

*Incluant les taxes

ATTENDU QU'

après analyse, la Municipalité de Saint-Jacques recommande de rejeter les soumissions déposées puisqu'elles ne rencontrent pas les conditions décrites aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres « Dénivellement et entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux » publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 août 2020, et ce, pour cause de non-conformité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 381-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 50.

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Madame Josyane Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 345-2020 à 381-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.